

NATURE, TERRES ET FORÊTS

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES ENTREPRENEURS RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°45

JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
2026

NTF, une voix forte
pour les propriétaires ruraux PAGE 3

16 juin 2026:
une magnifique Assemblée Générale ! PAGE 4

Nature Restoration Law,
la concertation wallonne se poursuit PAGE 6

Les 80.000 propriétaires forestiers
wallons, une force à mobiliser face au
changement climatique PAGE 7

Décret sanitaire forestier, un cadre
adopté, entre avancées techniques et
vigilance de principes PAGE 8

L'article 58 quinquies de la loi
de protection de la nature PAGE 11

Exproprier pour protéger la nature ?
Ce que dit vraiment la loi PAGE 13

Fichier écologique des essences.
Adapter l'outil sans perdre la boussole ! PAGE 15

Plantation de fruitiers par un locataire
en bail à ferme PAGE 18

Renaud du Parc,
lauréat du prix Thierry Speeckaert PAGE 20

Première Rencontre NTF,
Visite de la Ferme de Froidefontaine PAGE 23

Organic, la première école supérieure
dédiée à l'agriculture biologique et à
l'agroécologie bio en Wallonie PAGE 24

Prix de la Fondation Thierry Speeckaert
2026, les candidatures sont ouvertes ! PAGE 26

SAVE THE DATE

10 octobre 2026,
Visite guidée de la ferme de
Froidefontaine. Informations et
inscriptions : voir p.23.

Septembre 2026
lancement de votre nouveau site
internet www.ntf.be !



L'été qui se termine fut
exceptionnel à bien des
titres. La canicule et la
sécheresse ont marqué
les esprits et fortement
impacté tant les agri-

culteurs que les forestiers et les défenseurs
de l'environnement. Si la destruction des
3000ha dans les Fagnes en sont le point
culminant, il ne faut pas oublier l'impact sur
les récoltes, le dépérissement des forêts et
les risques que nous aurons à gérer dans les
années à venir. Cela remet profondément en
cause certains de nos principes de gestion.
Alors que nous pensions avoir le temps, il est
de plus en plus évident que nous devons agir
avec détermination. NTF a publié un article
qui rappelle l'importance de l'implication
des propriétaires dans la prévention et la
lutte contre les incendies. Nous entendons
poursuivre l'effort sur ce sujet.

Notre **Assemblée Générale fut un succès**
et nous étions heureux de vous y retrouver
nombreux.

Nous avons fait le point sur la situation
à mi-mandat avec Mme la Ministre Anne-
Catherine Dalcq et Mr Jean-Christophe
Jaumotte, chef de Cabinet adjoint du
Ministre Desquesnes. Cela nous a permis
d'entendre des positions claires sur plusieurs
dossiers essentiels pour les entrepreneurs
ruraux. Un résumé vous est présenté. NTF
continuera d'exercer toute la vigilance
requis pour soutenir vos intérêts dans la
mise en œuvre de la Déclaration de Politique
Régionale (DPR).

La Wallonie a pris du retard dans la prépa-
ration de son **plan de Restauration de la
Nature**. Nous espérons que ce délai sera
le garant d'un plan basé sur une analyse
solide de la situation des habitats d'intérêt
communautaire, qui présentera des mesures
concrètes et réalistes, et surtout qui sera
le fruit d'une concertation avec toutes les
parties prenantes. Damien Grégoire, délégué
par NTF, vous représente dans ces groupes de

travail et veille à obtenir un plan qui dégagera
les moyens pour faire face aux engagements,
tout en proposant que les propriétaires
privés soient impliqués sur base volontaire.

Parmi les outils disponibles pour gérer
et régénérer nos forêts confrontées aux
multiples défis du changement climatique,
le **Fichier Écologique des Essences** est
précieux. Toutefois, compte tenu de son
caractère incontournable (article 40 du Code
Forestier), NTF estime qu'il doit évoluer. Les
essences qui hier étaient encore adaptées
à notre climat et aux différentes stations de
notre région, ne le sont plus nécessairement
pour assurer des forêts saines et une filière
bois résiliente. Nous insistons pour que cet
outil de référence soit dynamique, de façon
à prendre en compte les besoins futurs.

Le **décret sanitaire** voté cet été a intégré, grâce
à notre intervention, une série de mesures
permettant de limiter l'accès aux propriétés
privées au strict cadre des missions sani-
taires et d'impliquer les propriétaires dans le
rapportage et les mesures qui en découleront.
Je souligne ici le travail de notre secrétaire
général qui a su construire un lien de confiance
avec l'administration et les parlementaires
wallons tout au long de ce dossier. C'est grâce
à lui que le risque de voir ce décret repousser
encore les limites de la propriété privée a pu
être strictement encadré et circonscrit aux
besoins de la gestion des crises.

Nous continuons à être consultés par le
gouvernement au sujet de la **révision du
décret bail à ferme**. NTF entend contribuer
de manière constructive à ces travaux afin
de rendre le bail à ferme plus équilibré et
plus attractif, tout en renforçant la sécurité
juridique des propriétaires. Ce sont les condi-
tions minimales qui permettront d'inciter les
propriétaires à (re)mettre leurs terres en bail
à ferme, tout en facilitant l'accès à la terre
pour les jeunes agriculteurs.

NTF représente les entrepreneurs ruraux, et
reconnaît les initiatives innovantes. Grâce au